

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021**

Présents : Jérôme VIODRIN, Emilie PEYRARD, Philippe BUCHET, Géraldine PERRIN, Luc MONTARLOT, Sébastien CHRISTOPHE, Noémie SARNIN, Marjorie GIVRE, Nicole CHAVANON, Paul MEUNIER, Jérôme BOYER, Pierre-Yves LARUE, Alain JOLIVET, Marcel Edmond PAYEN, Sophie REBERGUE

Excusés :

Secrétaire de séance : Emilie PEYRARD

Le conseil municipal approuve le CR du 10 décembre.

### ➤ **Ajout de points à l'ordre du jour**

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre les points suivants à l'ordre du jour :

- Convention groupement de commande télégestion avec Ecoche
- Convention « Hygiène et sécurité » CDG42
- Majoration des heures complémentaires
- Autorisation de dépenses avant vote du budget commune

*Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces ajouts à l'ordre du jour.*

### ➤ **Restes à réaliser**

M. le Maire fait une présentation des restes à réaliser pour les budgets Commune et Eau/Assainissement. Ceux-ci ne font pas l'objet d'une délibération mais simplement d'une information au Conseil.

### ➤ **Tarifification eau**

Monsieur le Maire explique que notre fontainier a beaucoup d'heures dans la marge et que nous allons devoir embaucher un autre agent en régie avec les 6 autres communes de la com-com qui gèrent leur eau. Cette embauche a forcément un coût de fonctionnement, de ce fait nous allons devoir augmenter le tarif de l'eau.

La commission eau/assainissement s'est réunie le vendredi 22/01 et propose une solution mixte, avec une augmentation de la part fixe et de la part variable. Il expose un tableau avec différentes possibilités.

Au vu de l'augmentation déjà faite en 2018, et afin de ne pas surprendre les administrés sur les prochaines augmentations qu'il pourrait y avoir, M. Alain JOLIVET, propose d'établir un programme d'augmentation jusqu'en 2026. La Commission Finances et Eau travailleront sur ce programme.

Une communication sera nécessaire afin d'expliquer aux administrés cette augmentation. La commission communication va se réunir pour faire un courrier explicatif qui sera publié sur les différentes voies de communication (site internet, affichage mairie...)

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte de faire une augmentation de 0.10€/m<sup>3</sup> sur la part variable (consommation) et de 10€ sur la part fixe (abonnement) soit un tarif de 2.40euros le m<sup>3</sup> d'eau et de 85 euros l'abonnement.*

### ➤ **Tarification assainissement**

M. le Maire explique que suite au transfert de compétence de l'assainissement, le budget eau/assainissement devrait déjà être séparé.

Or nos recettes d'assainissement sont très basses, et étant donné que nous sommes en cours de diagnostic assainissement, nous nous attendons à avoir des travaux importants sur cette partie qui ne pourront être pris en charge si nous séparons rapidement les budgets.

Pour rappel le diagnostic assainissement va nous coûter environ 40 000€ (subventionné à hauteur de 80%), sans parler des travaux que nous allons devoir faire suite à ce diagnostic.

Le prix de l'assainissement est actuellement très bas, il n'a pas été augmenté depuis de nombreuses années, aussi la commission eau/assainissement propose également de faire une augmentation mixte (part variable et part fixe). Un tableau avec différentes possibilités est présenté.

Tout comme pour l'augmentation du prix de l'eau, une communication sera nécessaire afin d'expliquer aux administrés cette augmentation.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte de faire une augmentation de 0.3€/m3 sur la part variable (consommation) et de 10€ sur la part fixe (abonnement) soit un tarif de 1euros le m3 d'eau et 35euros l'abonnement (pour la partie communale).*

### ➤ **Crédit relais Neutralisation**

Luc MONTARLOT, 4<sup>ème</sup> Adjoint, explique qu'afin de payer les entreprises qui font les travaux de la chambre de neutralisation, nous allons devoir, comme pour les travaux Mairie-Ecole, contracter un crédit relais dans l'attente de recevoir les subventions. Comme nous venons juste d'apprendre qu'il n'était pas possible de contracter un crédit relais entre janvier et le vote du budget, il faudrait soit créer une ligne de trésorerie soit pouvoir voter le budget eau/assainissement au conseil municipal de février pour pouvoir réaliser le crédit relais avant de recevoir les factures. Cette seconde option va être privilégié s'il est possible de voter ce budget sans voter le budget communal. Nous attendons donc d'en savoir plus à ce sujet et nous délibérerons à ce moment-là.

### ➤ **Convention MAGE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la nouvelle convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Il explique que cette convention, nous permet d'obtenir une assistance technique pour la partie eau mais surtout assainissement provenant du Département. Cette convention nous permet également de faire appel à eux en cas de besoin d'une Assistance à Maitrise d'Œuvre.

Le coût annuel de cette convention est de 1.10€ par habitants, soit 664.40€ (données DGF 2020)

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve cette nouvelle convention.*

### ➤ **Convention de mutualisation avec Charlieu-Belmont**

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention de prestation de services proposée par la Communauté de Communes dans le cadre du prêt de matériel.

La convention a pour objet de préciser les conditions et les modalités de prestation de service qui ont pour objet la réalisation d'économie d'échelle du fait de la mutualisation des moyens et qui présente un grand intérêt dans le cadre de la bonne organisation et rationalisation des services.

Elle entrera en vigueur après signatures avec une date d'effet fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022. Elle sera renouvelée par tacite reconduction pour une nouvelle période de 3ans (terme 31/12/2025) sauf dénonciation expresse par l'une des parties dans les 3 mois précédents le renouvellement.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la nouvelle convention de prestation de service « Prêt de Matériels » avec Charlieu-Belmont communauté.***

➤ **Autorisation d'absence**

Monsieur le Maire indique qu'actuellement les agents ont le droit à des autorisations d'absences pour événements familiaux avec une durée applicable basée sur le code du travail.

Le CDG42 via la séance du comité technique paritaire intercommunal du 15/03/2017 et par la circulaire n°2017-S-03 du 15 mars 2017 a fait une proposition de modification de ces durées d'absences. Celles-ci sont proposées au Conseil Municipal.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 1 voix contre et 1 abstention, accepte cette proposition de modification d'autorisation d'absences pour événement familiaux.***

➤ **Convention groupement de commande télégestion**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de groupement de commandes entre la Mairie d'Ecoche et la Mairie de Mars pour les travaux d'installation et d'équipement de compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable et de télégestion.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette convention pour un groupement de commandes avec la commune d'Ecoche.***

➤ **Convention « Hygiène et sécurité » CDG42**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les collectivités adhérentes aux prestations « hygiène et sécurité » du CDG42 de la Loire bénéficient d'un service « information et conseil en prévention » donnant accès à l'ensemble des informations et de la documentation spécialisée diffusées sur le site Internet du CDG42 et à des réponses individualisées, à des questions réglementaires ou techniques particulières émises par la collectivité, pour un coût mensuel de dix euros.

En complément de cette prestation, l'adhésion permet de bénéficier, à la demande et sous la responsabilité de la collectivité, de missions « d'inspection hygiène et sécurité » obligatoires dont la périodicité est fixée au vu de l'effectif de la collectivité et, de missions « d'assistance individualisée en prévention », « d'assistance mutualisées en prévention » planifiées à leur demande.

Les tarifs de ces prestations sont définis par délibération du Conseil d'administration du CDG42. L'ensemble de ces missions sont réalisées sur site par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) ou un chargé de prévention du CDG42.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le CDG42 pour les prestations « hygiène et sécurité » et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers et qui s'appliquera le premier jour du mois suivant sa signature.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention « hygiène et sécurité » du CDG42.***

➤ **Majoration des heures complémentaires**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'actuellement les heures complémentaires ne sont pas majorées.

Conformément au décret n°2020-592 du 15 mai 2020, la majoration de ces heures peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents nommés sur emplois permanents à temps non complet via une délibération.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de majorer les heures complémentaires à partir du 1<sup>er</sup> février 2021.***

➤ **Autorisation de dépenses avant vote du budget commune**

Dans l'attente du vote du budget 2021, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables.

Cette dépense concerne le paiement du solde de la facture pour l'aménagement du chemin du Pilon soit 2 573.60€ TTC. Ces travaux ont été effectués par les entreprises Eiffage et THORAL TP.

*Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le règlement des dépenses citées ci-dessus avant le vote du budget.*

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Neutralisation : L'électrification de la station est faite, la mise en route de celle-ci devrait se faire début février. Une période d'essai du matériel est prévue pour 1 mois avec une formation de notre agent sur site.

Télégestion : rien de plus que ce qui a été dit plus haut concernant le groupement de commande avec la commune d'Ecoche.

Diagnostic assainissement : Le diagnostic assainissement est en cours d'étude. Le choix de l'entreprise retenue va se faire vendredi 29 janvier sur proposition de notre AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage).

Ecole : Suite au renforcement du protocole sanitaire lié à la COVID19, nous avons été contraints de fermer la salle des sports. Ce protocole est mis en place jusqu'aux vacances de février minimum. L'organisation de la cantine ne change pas puisque nous appliquons déjà les recommandations prescrites dans ce protocole.

Une réunion sur la carte scolaire a eu lieu vendredi dernier, nous devrions avoir un retour avec une 1<sup>er</sup> esquisse ce vendredi, avec nous l'espérons un moyen supplémentaire au vu des effectifs importants de l'année prochaine.

Info Conseil Communautaire : Comme vous avez pu vous en apercevoir, la communauté de Commune a décidé de transmettre les documents des Conseils Communautaire à tous les Conseillers Municipaux. Ces documents sont juste pour votre information et ne sont pas à prendre comme des convocations.

Lutte contre le cancer : Suite à une conférence entre Emilie PEYRARD, 1<sup>ere</sup> Adjointe, et la ligue contre le cancer de la Loire, il en est ressorti que malheureusement suite à la COVID19, il y avait beaucoup moins de dépistages et que ça pouvait être dramatique pour la suite. Aussi le CD42 nous propose de participer à une campagne de prévention du 15 au 21 mars 2021.